



Élections parlementaires
européennes de 2024

**Manifeste de
Humane Society
International/Europe**



**HUMANE SOCIETY
INTERNATIONAL**
EUROPE



En juin 2024, les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) éliront un nouveau Parlement européen. Les 720 députés européens choisis par les électeurs endosseront la responsabilité de représenter les intérêts des citoyens européens pour les cinq prochaines années, et de déterminer l'avenir des politiques et législations au sein de l'UE.

La protection des animaux est un sujet qui tient à cœur à de nombreux citoyens européens. En témoigne notamment le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui admet explicitement que les animaux sont des êtres sensibles, et que l'UE et ses États membres doivent accorder une attention toute particulière aux conditions nécessaires à leur bien-être lors de l'élaboration de leurs politiques.

Nous entendons souvent que l'UE détient les normes les plus élevées du monde en matière de bien-être animal, mais il existe encore une énorme marge d'amélioration. La législation sur le bien-être des animaux de ferme est incomplète et requiert une mise à jour urgente, non seulement pour étendre sa portée, mais également pour refléter les connaissances scientifiques dont nous disposons concernant les besoins complexes liés au bien-être des animaux destinés à la production. En outre, il est primordial de reconnaître l'influence de l'élevage sur le réchauffement climatique, ainsi que la nécessité d'entamer une transition vers des régimes alimentaires plus durables et végétariens.

La protection de la faune constitue également un enjeu politique important. L'Europe représente à la fois un marché de destination pour les produits animaliers, qu'ils soient légaux ou illégaux, et une plaque tournante pour le trafic animal en transit vers d'autres régions. Il existe aussi de nombreuses failles à combler dans l'actuel règlement européen relatif au commerce de la faune sauvage. Malheureusement, l'UE est également la deuxième plus grande importatrice mondiale de trophées de chasse issus d'espèces menacées et en voie de disparition.

De surcroît, l'exploitation animale à des fins scientifiques mérite plus d'attention de la part de l'UE. Chaque année, des millions d'animaux souffrent et meurent dans des laboratoires de recherche financés par l'UE, ainsi qu'au cours de tests exigés par la réglementation européenne. Même notre illustre interdiction de tester les produits cosmétiques sur les animaux est mise à mal. Il est temps pour les institutions européennes de mettre en place des plans concrets et ambitieux permettant d'introduire progressivement des approches modernes sans exploitation animale, et de garantir que les lois, les règlements et les programmes de financement de la recherche soient en phase avec ceux-ci.

Humane Society International/Europe appelle les candidats aux élections européennes à militer pour les droits des animaux de ferme et de laboratoire, ainsi que de la faune sauvage, afin d'améliorer leur bien-être et leur protection au sein et au-delà de l'UE. Ce manifeste fait état de nombreuses priorités essentielles pour la dixième législature du Parlement européen (2024-2029).

Améliorer le bien-être des animaux de ferme

En 2020, la Commission européenne s'est engagée, dans le cadre de sa stratégie «De la ferme à la table», à réviser et à étendre le champ d'application de la législation européenne existante en matière de bien-être animal afin de tenir compte des connaissances scientifiques actuelles. Suite au succès de l'initiative citoyenne européenne « Pour une nouvelle ère sans cage », la Commission s'est également engagée à mettre fin au confinement en cage des animaux d'élevage. Malheureusement, la Commission n'a pas présenté les propositions visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage promises pour la fin de l'année 2023, n'adoptant qu'une faible proposition législative sur le transport des animaux. Il est maintenant essentiel que cette proposition sur le transport soit renforcée par le nouveau Parlement et que les eurodéputés poussent la Commission à tenir ses promesses et à adopter une législation visant à faire progresser le bien-être des animaux d'élevage au cours de la prochaine législature. Certaines des principales demandes de HSI pour l'amélioration du bien-être des animaux exploités dans l'industrie porcine et avicole sont résumées ci-dessous.

BIEN-ÊTRE PORCIN

La directive 2008/120/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs n'est plus adaptée à l'objectif poursuivi et ne répond pas de manière adéquate aux besoins de l'espèce en matière de bien-être. La production porcine doit davantage se concentrer sur l'animal que sur l'aspect financier.

Pour ce faire, il faudra notamment mettre fin à l'enfermement intensif, en supprimant les cages et les stalles de gestation individuelles pour les truies (et, de préférence, proposer un accès extérieur), et mettre en place une sélection des porcs en fonction de leur robustesse, et de caractéristiques telles qu'une faible fertilité, un bon instinct maternel et une faible agressivité.

Il est également essentiel que les nouvelles règles relatives au bien-être imposent la mise à disposition de porcheries spacieuses, offrant des espaces variés, avec des litières de paille et des endroits fonctionnels réservés au repos et à d'autres activités, comme la recherche de nourriture et de racines,



l'alimentation et l'abreuvement. L'espace doit être suffisamment grand pour que les zones de repos et d'alimentation soient séparées des zones de déjections.

Enfin, l'intégrité des animaux doit être respectée, idéalement en gardant les porcs du même groupe familial ensemble, en faisant coïncider la taille des portées avec les capacités d'allaitement des truies, et en interdisant toute mutilation chirurgicale. Bien que l'ablation de la queue soit déjà une pratique interdite, celle-ci continue d'être exercée intensivement dans tous les États membres, excepté en Suède et en Finlande, qui sont parvenues à ce résultat en appliquant correctement les clauses de la directive précédemment citée relatives à l'enrichissement de leur environnement.

BIEN-ÊTRE DES POULES PONDEUSES

Bien que la directive 1999/74/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses ait interdit l'élevage en batterie non-aménagée, il autorise tout de même l'utilisation de cages aménagées, qui ne respectent absolument pas les exigences liées au bien-être des poules pondeuses.

Dans l'UE, plus de la moitié de la production d'œufs provient de poules élevées sans cages, mais une action législative à l'échelle européenne est nécessaire afin d'assurer que toutes les poules pondeuses soient élevées dans de meilleures conditions dans l'intégralité des États membres. Toutes les poules pondeuses doivent pouvoir bénéficier de conditions de vie sûres, confortables et hygiéniques, avec de l'espace pour que chaque oiseau puisse se mouvoir librement, ainsi qu'une quantité suffisante de litière friable, des perchoirs en hauteur, des nichoirs appropriés et une variété d'enrichissements de leur environnement qui comblent tous leurs besoins comportementaux.

En outre, les poules pondeuses ont besoin d'un lieu de vie confortable, dont la ventilation est efficace, la température et la qualité de l'air acceptables. Les exigences nutritionnelles doivent répondre aux besoins énergétiques alimentaires des oiseaux hors cage, et la quantité de protéines, notamment, doit être plus élevée afin d'éviter le picage chronique. Les systèmes de production en libre parcours doivent offrir un accès sûr à un pâturage ou à un parcours bien entretenu, protégé des prédateurs et des intempéries, et doté d'un bon système de drainage.

BIEN ÊTRE DES POULETS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE VIANDE

La directive 2007/43/CE du Conseil fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

n'est pas adaptée à l'objectif visé. La production conventionnelle de poulets cause un véritable éventail de problèmes relatifs au bien-être animal, y compris espaces de vie surpeuplés et non enrichis, des procédures douloureuses, ainsi que des troubles physiques et psychologiques associés à une croissance trop rapide.

L'élevage de races à croissance plus lente et qui présentent de meilleurs résultats en matière de bien-être est donc essentielle. Des souches génétiques commercialement viables démontrant un meilleur bien-être sont déjà disponibles. Il est préférable de privilégier l'élevage de races à double usage, rustiques, locales ou traditionnelles adaptées aux conditions locales, et dont la croissance ne dépasse pas 30g par jour.

Afin de remédier au problème de surpopulation, qui réduit la capacité des oiseaux à exprimer leur comportement naturel et empêche les interactions sociales, la densité de l'élevage ne devrait pas dépasser les 30kg par m². De plus, le détassage des volatiles ne devrait, dans l'idéal, pas être pratiqué, car il s'agit d'une pratique stressante qui constitue un facteur de risque pour la prolifération de la campylobactériose et d'autres infections. Les mutilations chirurgicales, telles que la taille du bec, le dégriffage, l'écrêtage et la castration doivent également être interdites.

Concernant l'enrichissement de l'environnement, il est nécessaire de proposer des perchoirs en hauteur et au moins deux types de substrats à picorer. Les oiseaux bénéficiant d'un accès extérieur doivent pouvoir se mettre à l'ombre, s'abriter et être protégés des prédateurs. De plus, afin d'assurer une bonne qualité de l'air dans les systèmes clos, il est crucial de limiter la concentration en ammoniac et en dioxyde de carbone, et d'imposer l'installation de générateurs, de systèmes de secours et d'alarmes qui contrôlent la température et la ventilation, puisque la vie des animaux dépend de la capacité des ventilateurs à faire circuler l'air. De la même manière, il est essentiel de fournir un éclairage minimum de 50 lux, ainsi qu'un accès à la lumière naturelle grâce à l'installation de fenêtres pour les volailles élevées dans un lieu de vie clos. Il est également nécessaire de leur assurer un minimum de 6 heures (8 heures de préférence) d'obscurité par jour afin de leur permettre de dormir correctement. Les poulets devraient pouvoir jouir d'un accès limité ou complet à l'extérieur.

RÉVISION DE LA DIRECTIVE 98/58/EC - REMPLACEMENT PAR UN RÈGLEMENT RELATIF AUX « ANIMAUX DÉTENUS »

La directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages (fermiers) établit des règles générales concernant la protection des animaux élevés pour la nourriture, la laine, la peau ou la fourrure, ou encore à d'autres fins agricoles ; cela inclut les poissons, les reptiles et les amphibiens.



Dans l'ensemble, elle a pour objectif de pallier des problèmes liés à la liberté de mouvement, d'éviter les souffrances et blessures inutiles, de garantir une alimentation appropriée et des conditions de vie correctes pour les animaux (présence de lumière, ventilation et température adaptée), ainsi que certains prérequis concernant le personnel, les inspections et la tenue de registres. Les États membres peuvent également conserver ou introduire des dispositions plus strictes.

Les dispositions de cette directive sont trop générales et insuffisantes pour garantir que les besoins relatifs au bien-être de chaque espèce destinée à la production de nourriture soient respectés. Des règles spécifiques à chaque espèce destinée à la production de nourriture, telles que les vaches laitières, les bovins destinés à la boucherie, les canards, les oies, les dindes, les cailles, les lapins et les poissons d'élevage, sont nécessaires

afin de protéger leur bien-être. Il est admis que certaines de ces normes minimales supplémentaires relatives au bien-être seront obligatoirement adoptées par le biais d'un processus de comitologie, sous la forme d'actes délégués. Cette directive devrait également évoluer vers un règlement relatif aux « animaux détenus », qui serait contraignante dans son intégralité pour tous les États membres.

Le concept de cinq libertés sur lequel repose la directive 98/58/EC est obsolète et devrait être remplacé par un concept de « cinq domaines », incluant l'alimentation, l'environnement, la santé, le comportement et l'état mental. En outre, elle devrait distinguer les facteurs physiques et fonctionnels qui affectent le bien-être d'un animal de l'état mental global qui en découle. Cette approche part du principe que les besoins émotionnels d'un animal sont aussi importants que leurs besoins physiques.



Reléguer la fourrure aux manuels d'histoire

La production de fourrure suscite de sérieuses inquiétudes sur le plan de l'éthique et du bien-être animal. En imposant une promiscuité et une densité élevées, les fermes à fourrure élevant des animaux comme le vison d'Amérique, le renard et le chien viverrin ne répondent pas aux besoins élémentaires des animaux et de leur bien-être. L'élevage destiné à la production de fourrure est obsolète et fondamentalement inhumain. L'élevage destiné à la production de fourrure constitue également une menace pour la biodiversité indigène, et, comme cela a été démontré lors de la pandémie de COVID-19, un risque intolérable pour la santé publique. Le régime d'étiquetage de l'UE pour les produits à base de fourrure est également inapproprié. Celui-ci doit faire l'objet de modifications, afin que le consommateur puisse faire des choix plus éclairés, et qu'il ne soit pas leurré en pensant acheter de la fausse fourrure, lorsqu'il s'agit en réalité de vraie fourrure.

INTERDICTION D'ÉLEVER DES ANIMAUX À FOURRURE

L'élevage d'animaux à fourrure a déjà été interdit et/ou est en phase de le devenir dans ces 15 États-membres de l'UE : l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Slovénie, la République tchèque, la Slovaquie, la Croatie, l'Irlande, l'Italie, la France, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et Malte. De plus, la récente initiative citoyenne européenne « Fur Free Europe » témoigne de l'ampleur du soutien de la population européenne

envers l'interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure au sein de l'UE. La révision de la législation européenne relative au bien-être animal offre l'opportunité d'interdire la pratique cruelle et inutile que représente l'élevage d'animaux à fourrure.

HSI exhorte à adopter l'interdiction de détenir, d'élever et de tuer des animaux dans le seul but d'utiliser leur fourrure, et ce, dans toute l'UE.

ÉTIQUETAGE DE LA FOURRURE

L'Article 12 du règlement no 1007/2011 relatif à la dénomination des fibres textiles, à l'étiquetage et au marquage imposait un étiquetage pour les « produits textiles qui comportent des parties non textiles d'origine animale ». Cette disposition est inappropriée et ne permet pas au consommateur de prendre une décision éclairée en ce qui concerne la vraie fourrure, puisque la mention n'est pas claire et qu'elle ne couvre que les produits textiles entrant dans le champ d'application de cette législation.

La révision de ce règlement de l'UE relatif au textile offre une occasion de corriger ces manquements en garantissant l'étiquetage obligatoire et significatif de tous les articles contenant de la vraie fourrure, tant que leur vente est légale. Idéalement, il faudrait exiger l'inclusion des informations détaillées suivantes : 1) l'espèce dont est issue la fourrure, 2) le pays d'où elle provient et 3) la manière dont l'animal a été élevé et tué.

Protéger la faune sauvage

La stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, présentée par la Commission européenne, constitue un engagement politique solide envers la protection et la restauration de la biodiversité. L'exploitation directe de la faune sauvage par l'être humain est l'un des facteurs majeurs entraînant une perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Le commerce d'animaux sauvages joue un rôle majeur dans ce phénomène. C'est pourquoi HSI se réjouit de l'adoption du plan d'action révisé de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages, et prévoit d'intensifier la lutte contre le commerce illégal de la faune sauvage. Elle a néanmoins constaté que le commerce légal d'animaux sauvages et de produits issus de ces espèces contribue également considérablement au déclin de la biodiversité et ne devrait donc pas être négligé. De plus, les inquiétudes grandissent quant au bien-être des animaux sauvages capturés ou élevés, puis tués pour certaines parties de leur corps, ou commercialisés vivants.

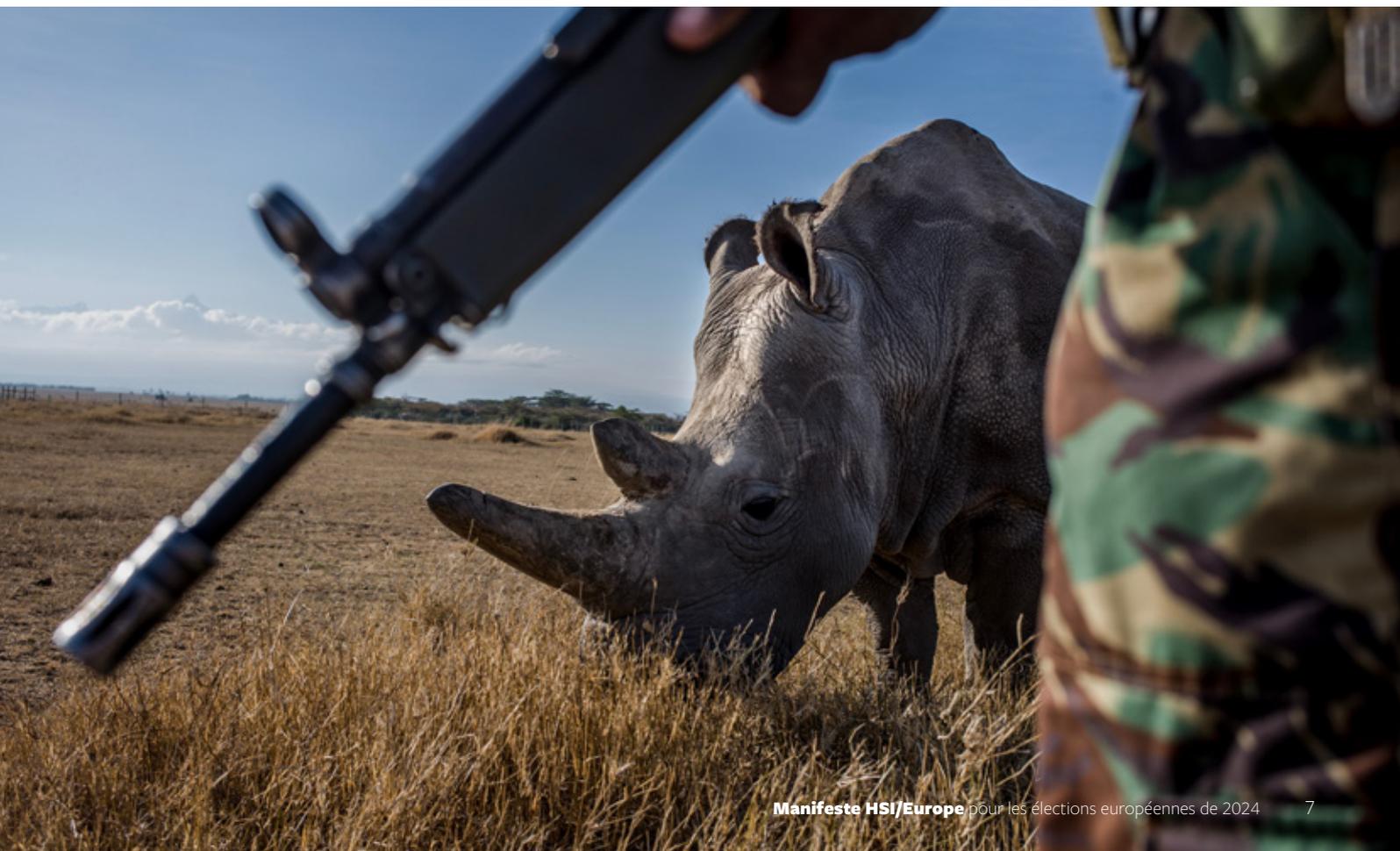
LA CHASSE AUX TROPHÉES

La chasse aux trophées est l'une des formes d'exploitation animale les plus scandaleuses. Maintenir la permission d'importer et d'exporter de tels trophées de chasse de et vers

l'UE est en contradiction avec l'objectif de l'UE de protéger la biodiversité à l'échelle mondiale. HSI demande l'interdiction d'importer des trophées de chasse d'espèces menacées et en voie de disparition.

Les chasseurs ont toujours la possibilité d'importer légalement des trophées de chasse de la liste des espèces CITES dans l'UE s'ils disposent d'un permis d'importation délivré par un État membre. Seules les espèces listées par l'Annexe A du règlement relatif au commerce international des espèces sauvages, et douze espèces listées par l'Annexe B, à savoir l'éléphant d'Afrique, le rhinocéros blanc du Sud, l'hippopotame commun, sept espèces d'argali, le lion d'Afrique et l'ours polaire, sont soumises à ce permis. Ce qui signifie qu'à l'heure actuelle, l'UE n'est même pas en capacité de vérifier que l'importation de la plupart de ces trophées ne se fasse pas au détriment de la conservation des espèces ou même de savoir si celle-ci était légale à l'origine.

Tant que l'importation de trophées de chasse sera légale, HSI estime que l'obligation de détenir un permis d'importation devrait être étendue à TOUTES les espèces listées dans l'Annexe B du règlement relatif au commerce international des espèces sauvages, et ce, afin d'assurer que l'origine de ces trophées soit





légale et « durable ». Il est également primordial pour les États membres de délivrer des permis uniquement lorsque des preuves fiables et vérifiables démontrant un respect des dispositions requises par le règlement relatif au commerce international des espèces sauvages sont disponibles. Concernant les espèces de l'Annexe A, cela signifie également qu'il faut apporter des preuves que les espèces concernées bénéficient d'avantages considérables et tangibles en matière de conservation. Enfin, une plus grande transparence quant à la manière dont les avis du Groupe d'Évaluation Scientifique sur les importations de trophées par pays et par espèce sont formulés est une première étape nécessaire.

COMBLER LES FAILLES DU RÈGLEMENT RELATIF AU COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES SAUVAGES

HSI milite fermement pour l'interdiction du commerce d'animaux sauvages vivants lorsqu'il s'agit de la vente d'espèces exotiques en tant qu'animaux de compagnie et d'autres fins commerciales. De nombreuses espèces pourtant protégées de l'exploitation dans leur pays d'origine, ne sont pas protégées du commerce par une législation nationale, ni par la CITES. Par conséquent, les trafiquants d'espèces sauvages peuvent aisément introduire ces animaux dans les flux du commerce international légal (ou illégal), et une fois que ces espèces ont quitté leur pays d'origine, il n'existe pas réellement de mesures permettant de mettre fin à leur commerce, notamment en tant qu'animaux de compagnie exotiques.

Pour remédier à cette pratique dévastatrice, l'UE doit impérativement s'engager à adopter une législation interdisant l'importation, le transbordement, l'achat et la vente d'animaux sauvages retirés illégalement de leur pays de capture ou d'origine.

PARVENIR À COEXISTER AVEC LES GRANDS PRÉDATEURS

La poursuite de la réhabilitation d'espèces sauvages indigènes, y compris les populations européennes de loups, d'ours et de lynx, constitue un enjeu important dans la préservation de la biodiversité au sein de l'UE. La destruction et l'envahissement de leur habitat par les activités humaines peuvent accroître le risque de conflit entre les humains et les grands prédateurs, engendrant ainsi une augmentation de la diabolisation et de la persécution de ces espèces, tout particulièrement dans les zones rurales.

Il est primordial de faire en sorte que la législation existante relative à la nature ne soit pas affaiblie. Ces dernières années, certains États membres ainsi que les lobbies de la chasse et de l'élevage ont exercé des pressions persistantes pour que la directive habitats soit révisée afin de permettre l'abattage d'un plus grand nombre de grands carnivores. HSI préconise plutôt le maintien rigoureux des stratégies d'atténuation permettant de prévenir la prédation, qui peuvent être totalement rémunérées en vertu des règles relatives aux aides d'États, afin de parvenir à mieux coexister avec les grands prédateurs, et d'inciter les États membres à mettre en œuvre des mesures déjà existantes, permettant d'indemniser rapidement les agriculteurs en cas de pertes dues à des attaques de prédateurs.



La science sans exploitation animale

Selon Dr Don Ingber, professeur à Harvard, « les modèles animaux sont plus souvent faux que vrai », alors que les modèles informatiques parviennent de mieux en mieux à imiter ou à prévoir les fonctions des organes et du système humains, et ils pourraient révolutionner la recherche en matière de santé et de sécurité. En 2021, le Parlement européen a présenté un appel quasi-unanime en faveur d'un plan d'action permettant de mettre progressivement un terme à l'exploitation animale à des fins scientifiques en Europe. Les années à venir sont déterminantes pour la création d'un cadre politique cohérent en faveur du changement au sein de l'UE, et pour collaborer en vue d'adopter et de faire progresser une feuille de route commune visant à accélérer l'introduction d'approches non animales fondées sur la science moderne, tout en éliminant progressivement les modèles animaux du siècle dernier pour les essais et la recherche.

REACH, CLP ET STRATÉGIE POUR LA DURABILITÉ DANS LE DOMAINE DES PRODUITS CHIMIQUES

La Commission européenne s'est engagée à mettre en place une feuille de route visant à remplacer les essais chimiques sur les animaux. Cependant, ses récentes actions et propositions ouvrent la voie à une augmentation de l'exploitation animale. Il est essentiel qu'aucune exigence nouvelle ou étendue en matière d'expérimentations animales ne soit introduite par le biais de révisions du règlement de l'UE relatif aux produits chimiques (REACH) et à leur classification, leur étiquetage et leur emballage (CLP) ou d'actes délégués, que les processus obsolètes favorisant ce type d'expérimentation soient remplacés par une hiérarchisation fondée sur les risques et par des approches modernes d'essais et d'évaluations tenant compte des développements scientifiques récents, et que les décisions politiques majeures (par exemple, la création de nouvelles catégories de danger dans le cadre du CLP) fassent l'objet d'un examen complet et de débats approfondis par le Parlement

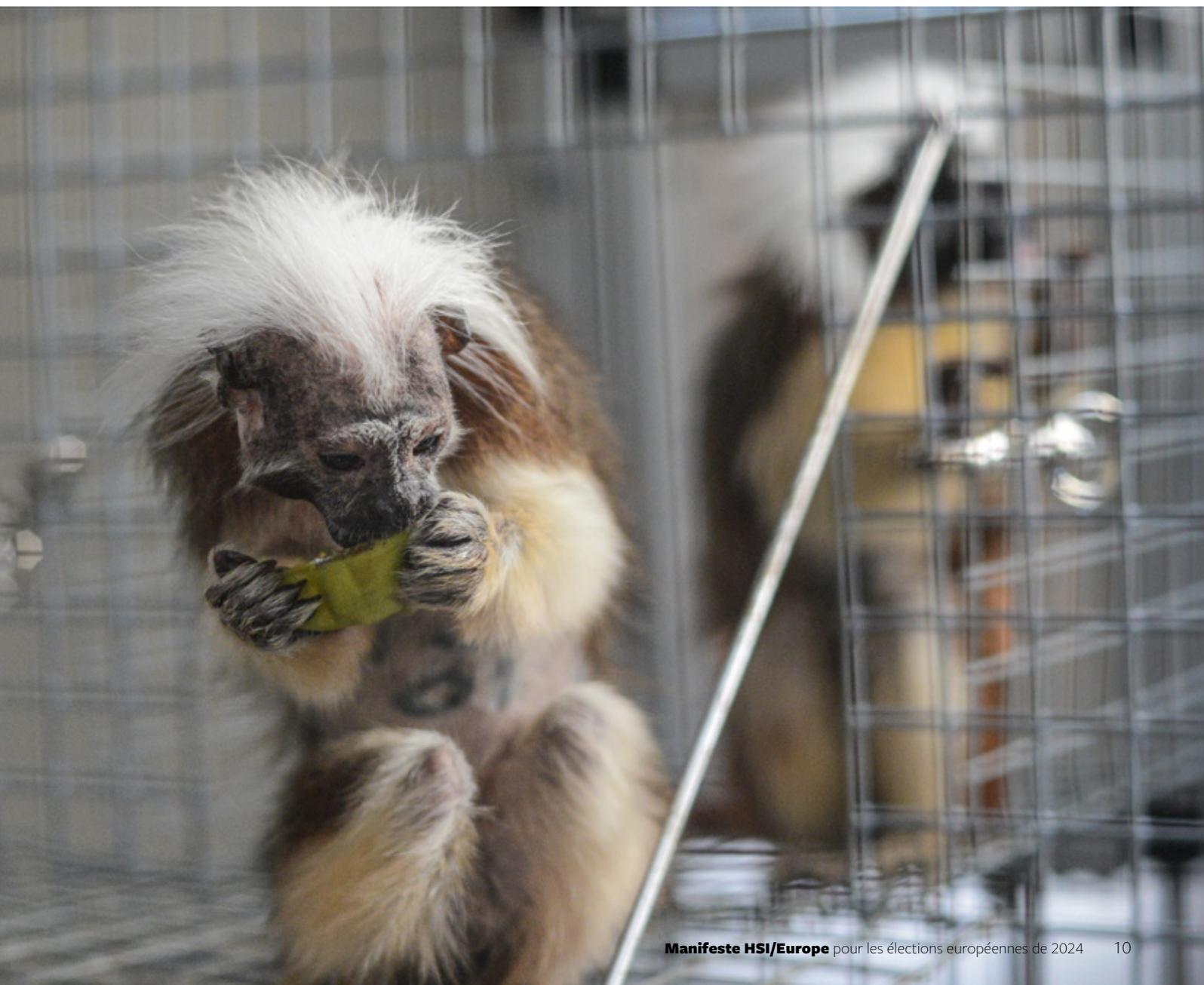
européen et par le Conseil, et qu'elles ne soient pas contournées par la Commission au moyen d'actes délégués.

HUMANISER LES RECHERCHES SUR LA SANTÉ

La santé humaine et la recherche fondamentale sont les premières causes de l'exploitation animale dans les laboratoires européens, et le principal moteur de cet exploitation est le financement. Ainsi, pour atteindre l'objectif affiché de l'UE de remplacer les animaux dans la recherche scientifique, une réorientation stratégique et durable du financement de l'UE et des États membres est nécessaire, en dirigeant les fonds vers les projets qui n'impliquent pas d'animaux et non vers ceux qui en impliquent. La résolution de 2021 du Parlement appelle à mettre en place « des mécanismes de financement

favorisant des méthodes non animales dans l'ensemble de la recherche européenne » et « des objectifs de réduction et des délais pour inciter au changement ».

HSI recommande de mettre en place un tel mécanisme fondé sur des critères scientifiques fiables, permettant à la fois de réduire l'exploitation animale et d'augmenter le financement de technologies dotées d'un meilleur potentiel pour la recherche et la création de médicaments. La première étape consisterait à évaluer et à suivre le montant des financements européens allant dans l'expérimentation animale et non animale. Des efforts dans l'identification des modèles animaux les moins aptes à reproduire la biologie humaine et dans la redirection de leur financement vers des outils plus prometteurs (organ-on-a-chip (« organe sur puce »), modèles informatiques, etc.) doivent être entrepris. Ces méthodes permettraient que les humains, les animaux et la science y trouvent leur compte.





Transitionner vers une alimentation végétale

La stratégie « De la ferme à la table » de la Commission admet qu'une transition vers un système alimentaire plus durable ne pourra pas avoir lieu si l'alimentation de tout un chacun ne change pas. Cette stratégie indique à juste titre « qu'entamer une transition vers une alimentation plus végétale avec moins de viande rouge et transformée, et plus de fruits et de légumes réduira non seulement les risques de maladies mortelles, mais également les effets du système alimentaire sur l'environnement ». De la même façon, le plan européen pour vaincre le cancer reconnaît la nécessité de réduire la consommation de produits d'origine animale et de passer à une alimentation davantage végétale.

CADRE LÉGISLATIF POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Le cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables proposé par la Commission vise à rendre le système alimentaire européen durable, à intégrer la durabilité dans toutes les politiques relatives à l'alimentation, et à parvenir à une cohérence des politiques. Il est primordial que cette législation prête une attention totale au bien-être des animaux de ferme, étant donné que cela fait partie intégrante de la durabilité alimentaire.

HSI recommande que cette législation comprenne des mesures visant à réduire le nombre d'animaux d'élevage et les densités de

peuplement. Il faudrait également passer d'un élevage intensif à une augmentation de la production et de la consommation de produits d'origine végétale. Cultiver des protéines végétales pour l'alimentation animale constitue une utilisation inefficace des ressources étant donné la quantité nécessaire de celles-ci pour produire une unité de viande. Plutôt que d'utiliser des protéines végétales pour nourrir les animaux, de telles cultures pourraient être employées plus efficacement pour alimenter les êtres humains.

POLITIQUE SUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

Étant donné le besoin urgent de passer à des systèmes alimentaires plus durables, il est nécessaire de s'assurer que les fonds européens ne soient plus utilisés pour promouvoir les produits d'origine animale issus des systèmes d'élevage intensif. Bien qu'il soit préférable qu'aucune viande ni autre produit d'origine animale ne fasse l'objet de promotion, si la Commission souhaite atteindre son objectif « De la ferme à la table » visant à garantir qu'au moins 25% de l'agriculture européenne soit bio d'ici 2030, de tels fonds pourraient être réservés à la promotion de produits d'origine animale provenant de systèmes bio et respectant des normes bien plus élevées en termes de bien-être animal. Cela pourrait également motiver les producteurs à démarrer une transition vers des systèmes de production animale qui garantissent un meilleur bien-être pour les animaux.

PROGRAMME EUROPÉEN « FRUITS ET LAIT À L'ÉCOLE »

Le programme européen « Fruits et lait à l'école » doit être révisé et devrait idéalement se limiter à la distribution de fruits et légumes, et supprimer la promotion de produits laitiers, au vu des conséquences importantes de la production laitière sur l'environnement. Les élèves devraient au moins pouvoir bénéficier d'une autre alternative, autrement dit de produits à base de laits végétaux. Il est non seulement primordial de soutenir la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, mais également de garantir que le programme européen « Fruits et légumes à l'école » soit complètement inclusif et propose d'autres options aux enfants qui ne peuvent pas consommer de lait de vache.

POLITIQUE DE L'UE SUR LE CLIMAT

L'agriculture est responsable de 10,3% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE et presque 70% d'entre elles sont issues de l secteur animalier. L'élevage est encore un problème majeur que les politiques environnementales européennes se refusent à traiter, malgré le besoin urgent de réduire les

émissions de méthane, de protoxyde d'azote et de CO₂. Il est essentiel de réduire le nombre d'animaux élevés dans les fermes dans l'UE. À l'heure actuelle, l'accent est trop porté sur l'utilisation de technologies de post-production pour diminuer les effets environnementaux et climatiques de la production animale. Cette focalisation détourne l'attention qui devrait être portée sur des mesures politiques et des changements de comportements nécessaires car ils réduiraient efficacement l'impact environnemental en s'attaquant à la surproduction et à la surconsommation de produits d'origine animale, domaine dans lequel la réduction d'émissions peut être la plus percutante, durable et rapidement atteinte.

L'innovation ne devrait pas être considérée comme la panacée qui permet d'atténuer les conséquences de l'élevage intensif à grande échelle. L'élevage de précision risque de faciliter l'utilisation de systèmes de production intensifs, qui sont intrinsèquement liés à la surproduction. D'une manière similaire, même si l'utilisation d'additifs alimentaires innovants pourrait aider à réduire les émissions entériques de méthane issues des animaux de ferme (notamment des bovins), cette solution agit en faveur du maintien du statu quo, plutôt que d'engendrer un changement systémique nécessaire dans notre système et nos habitudes alimentaires.





Politique relative au commerce international

Si les accords commerciaux sont rédigés convenablement et que les ressources nécessaires leur sont allouées, ils peuvent constituer une plate-forme permettant d'instiguer des changements positifs concernant la vie animale. Ainsi, il est primordial d'entamer les négociations d'accords commerciaux entre l'UE et les autres nations en ayant de grandes ambitions. Celles-ci doivent comprendre des dispositions strictes visant à garantir la protection de tous les animaux qui pourraient être affectés par le commerce, qu'ils s'agisse d'animaux de ferme, de laboratoire ou de la faune sauvage. Cela signifie également que le bien-être animal doit être pris en considération (le cas échéant) tout au long de l'accord, et ne doit pas être négligé par les parties souhaitant supprimer les barrières commerciales au profit de l'accroissement des échanges commerciaux.

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE FERME

Les politiques commerciales peuvent être utilisées comme des outils permettant d'obtenir des engagements ambitieux de la part des pays tiers quant au bien-être animal. Puisque les accords de libre-échange (ALE) entre l'UE et les autres pays sont susceptibles d'accroître les opportunités commerciales pour les produits agricoles d'origine animale, y compris la viande, les œufs et les produits laitiers, il est important de garantir que les nouveaux accords commerciaux européens adoptent le principe de «libéralisation conditionnelle» du marché, et ce, en assurant que ces accords incluent des dispositions exigeant que les produits d'origine animale respectent les normes minimales européennes relatives au bien-être animal pour qu'ils puissent être introduits sans taxes sur le marché européen. Les dispositions relatives aux œufs en coquille établies dans l'accord commercial provisoirement conclu entre l'UE et le Mercosur, ainsi que celles relatives à

la viande de bœuf issue de bovins nourris à l'herbe figurant dans l'ALE entre l'UE et la Nouvelle-Zélande ont engendré des précédents en la matière.

En outre, les politiques commerciales peuvent fournir un cadre formalisé pour la coopération internationale et réglementaire sur le bien-être animal, notamment avec la possibilité pour l'UE de proposer, par exemple, une assistance technique, une expertise et un renforcement des capacités, afin d'élever les normes relatives au bien-être animal et d'améliorer la durabilité de la production alimentaire partout dans le monde.

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Les ALE les plus récents soumis à négociations ont pris en compte des propositions de l'UE pour des chapitres sur les systèmes alimentaires durables. Un système alimentaire durable doit assurer la sécurité alimentaire et la nourriture pour tous de manière à ne pas compromettre les fondements économiques, sociaux et environnementaux permettant de générer cette même sécurité pour les futures générations. De plus, il ne devrait pas compromettre le bien-être des animaux destinés à la production de nourriture. Les conséquences environnementales de la production de nourriture, et, particulièrement, de l'élevage intensif, sont préoccupantes, non seulement du point de vue du réchauffement climatique, mais également pour d'autres problèmes tels que la dégradation environnementale, la pollution et le déclin de la biodiversité.

Ce problème doit être pris en charge dans les futurs ALE européens.

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alors que les ALE ouvrent des marchés, créent des entreprises et des opportunités professionnelles, et peuvent améliorer la croissance économique, l'augmentation des nouveaux accès aux marchés peut constituer une menace pour la biodiversité et les habitats, et mener à un accroissement du commerce légal et illégal d'espèces sauvages. HSI se réjouit de l'inclusion de dispositions solides à l'égard de la protection de la biodiversité et d'une meilleure coopération dans les chapitres sur le commerce et le développement durable des récents ALE, y compris ceux conclus avec le Vietnam et la Nouvelle-Zélande, notamment en ce qui concerne des problèmes comme le trafic d'animaux sauvages et la pêche illicite, non-déclarée et non-réglémentée (pêche INN).

Une telle ambition concernant la protection de la biodiversité doit être maintenue dans tous les futurs accords commerciaux. À cet égard, les ALE, tels que celui en cours de négociation avec l'Indonésie, doivent comprendre des engagements consistant à prendre des mesures pouvant dissuader de consommer certains biens et produits, et notamment l'huile de palme, qui est cultivée de manière non durable, présentant ainsi une menace envers la faune indigène et son habitat.



Priorités de Humane Society International/Europe concernant les élections européennes de 2024

Humane Society International/Europe appelle les candidats aux élections européennes de 2024 à militer pour le bien-être des animaux de ferme, de laboratoire et de la faune sauvage. Voici quelques-unes de nos priorités visant à améliorer le bien-être et la protection des animaux au sein et au-delà de l'UE.



Améliorer le bien-être des animaux de ferme

L'ensemble de la législation européenne actuelle en matière de bien-être animal doit être révisée afin de refléter pleinement les connaissances scientifiques actuelles relatives à ce sujet, et son champ d'action doit être étendu à tous les animaux élevés à des fins financières. Il est impératif d'inclure dans cette révision la suppression de toute détention en cage des animaux de ferme, comme pour les poules pondeuses ou pour les cochons.



Reléguer l'élevage d'animaux pour leur fourrure aux manuels d'histoire

Il est primordial d'introduire une interdiction totale de détenir, d'élever et de tuer des animaux dans l'unique but de produire de la fourrure. La pratique cruelle et inutile que constitue l'élevage d'animaux à fourrure doit être reléguée aux manuels d'histoire partout en Europe.



Restreindre l'importation de trophées de chasse

Actuellement, les États membres de l'UE doivent seulement fournir un permis d'importation de trophées de chasse pour les espèces listées dans l'Annexe A, et douze espèces listées dans l'Annexe B du règlement européen relatif au commerce international des espèces sauvages. Tant que l'importation de trophées de chasse reste légale, ce permis doit être étendu à TOUTES les espèces listées dans l'Annexe B, afin de garantir que ces trophées de chasse soient d'origine légale et « durable ».



Comblent les failles du règlement européen relatif au commerce international des espèces sauvages

Une faille dans la législation européenne permet que les espèces sauvages protégées à l'échelle nationale, intègrent des réseaux de trafic international et soient vendues légalement en Europe en tant qu'animaux de compagnie exotiques. L'UE doit s'engager à adopter une législation supplémentaire interdisant l'importation, le transbordement, l'achat et la vente d'animaux sauvages prélevés illégalement dans leur pays de capture/d'origine.



Garantir une science sans exploitation animale

Le règlement de l'UE relatif aux produits chimiques (REACH) doit être révisé afin de corriger les manquements qui autorisent les tests de produits cosmétiques sur les animaux. Tant REACH que le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) des produits chimiques doivent être mis à jour afin de maximiser l'adoption de méthodes non animales pour l'évaluation de la sécurité, et il est primordial qu'aucune nouvelle disposition, ni extension de disposition, en faveur de l'expérimentation animale ne soit introduite par la révision ou par les actes délégués. Pour la recherche, domaine comptant le plus grand nombre d'expérimentations animales, l'UE devrait s'engager à opérer un changement scientifique et technologique en faveur d'approches non animales.



Promouvoir des systèmes alimentaires durables

Les politiques européennes, y compris tout futur cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables, devraient promouvoir activement la transition vers une alimentation végétale, ainsi qu'une diminution de la production et de la consommation de produits d'origine animale. Elles devraient également introduire des mesures permettant de réduire le nombre et la densité d'élevage d'animaux destinés à la production, afin d'atténuer les conséquences de l'élevage intensif sur le climat et l'environnement.

Notre mission

Présente dans plus de 50 pays, Humane Society International œuvre à travers le monde dans le but de promouvoir la relation entre les humains et les animaux, de sauver et de protéger les chats et les chiens, d'améliorer le bien-être des animaux de ferme, de préserver la faune sauvage, de mettre en avant l'expérimentation et la recherche non animales, de répondre aux catastrophes et de lutter contre la cruauté animale sous toutes ses formes.





HUMANE SOCIETY
INTERNATIONAL
EUROPE

Humane Society International/Europe | Rue Belliard 40, 1040 Brussels, Belgique
Registre de transparence de l'UE : 05097472836-90 | hsi.org